

Le jeudi 12 mai 2022, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

Un hommage a été rendu à Madame Michèle SALADIN, ancienne Conseillère municipale, décédée le 20 avril 2022.

INFORMATIONS

- Décisions du Maire
- Arrêté Préfectoral portant retrait de la commune de Bondues du SIVOM Alliance Nord-Ouest et information sur le retrait souhaité de Comines et de Lambersart
- Système sonore pour feux tricolores destinés aux personnes malvoyantes ou aveugles

22/27 ADHESION AU SERVICE MISSION D'INTERIM TERRITORIAL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Pour assurer la continuité du service public, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mise en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

22/28 CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNE DE WAMBRECHIES ET LE CCAS

Le Comité Social Territorial (regroupant le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) est composé de deux collèges :

- le collège des représentants de la collectivité territoriale.
- le collège des représentants du personnel. Le nombre de représentants titulaires est compris entre 3 à 5 représentants titulaires. Ceux-ci seront élus lors des élections professionnelles au scrutin de liste. Après consultation des organisations syndicales, le choix du vote par voie électronique n'a pas été retenu.

Pour des raisons organisationnelles, il apparaît nécessaire de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- entérine le principe d'un CST commun aux agents de la commune et du CCAS ;
- décide de maintenir le paritarisme numérique en fixant la composition du CST comme suit :
 - 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants du personnel
 - 4 membres titulaires et 4 membres suppléants issus du conseil municipal ;
- décide que l'avis du CST est rendu lorsqu'ont été recueillis d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part l'avis des représentants de la collectivité ;
- place ce CST commun auprès de la commune de Wambrechies.

22/29 CONCERTATION PREALABLE DU SDIT : NOUVELLES LIGNES DE TRANSPORT – CONTRIBUTION COMMUNE DE LA MADELEINE, MARQUETTE-LEZ-LILLE, SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE ET WAMBRECHIES

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour et 2 abstentions** (M. DHAUSSY, M. SPADAVECCHIA) :

- émet un avis favorable sur le projet de ligne de tramway de Lille et sa couronne :
- pour son axe Nord, il convient de privilégier son tracé de référence permettant une meilleure desserte des secteurs en fort développement urbain des Bords de Deûle, des centres-villes de Saint-André et Marquette, en cohérence avec la stratégie métropolitaine des Bords de Deûle à l'horizon 2040, tout en favorisant une intermodalité (connexion avec le TER en gare de Saint-André et correspondance à l'arrêt Carnot avec la future ligne de BHNS Villeneuve d'Ascq – Marcq-en-Baroeul) :
 - soit jusqu'à l'ancienne gare de Wambrechies, via l'avenue Foch ou l'avenue Saint-Pierre, la rue d'Ypres et l'avenue de la Gare.
 - soit jusqu'à l'avenue du Maréchal Foch, selon un positionnement à étudier ;

- pour le secteur Lille gares, la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway connectée directement au pôle multimodal des gares Lille Flandres et Europe (TGV, TER, lignes de Métro, Mongy, bus) participera pleinement au projet de pacification des boulevards Pierre de Coubertin et Robert Schuman, en lien avec l'aménagement des espaces du Grand Euralille (d'Euralille à la Deûle), en frange des villes de Lille, La Madeleine, Saint-André et Lambersart (nouveau Palais de Justice de Lille, sites du Tir à l'Arc et du SILILAM à La Madeleine, Cœur de Deûle,...).
- émet un avis favorable sur le projet de ligne de Bus à Haut Niveau de Service Villeneuve d'Ascq – Marcq-en-Baroeul qui accompagnera les projets de renouvellement urbain (quartier Saint Charles à La Madeleine, site Rhodia à Saint-André..), et participera à la mise en œuvre du boulevard urbain multimodal de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO partie Nord), avec la création du Pont sur la Deûle entre la rue Gustave Scrive à La Madeleine et la rue Sadi Carnot à Saint-André et le réaménagement de la rue Sadi Carnot (opérations par ailleurs inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissements voirie de la MEL), dans la continuité du tronçon réalisé en 2013 depuis le rond-point de la rue Nationale à Marcq-en-Baroeul, avenue Pierre Mauroy et rue Gustave Scrive jusqu'à la rue du Président Georges Pompidou à La Madeleine. La connexion de la rue Sadi Carnot à Saint André-lez-Lille avec la rue Pompidou à La Madeleine devra nécessairement s'accompagner de mesures concrètes de nature à dissuader un trafic automobile de transit qui emprunterait La Madeleine pour rejoindre la centralité lilloise.

M. le Maire rappelle par ailleurs l'intérêt d'une appropriation de la Deûle et de ses abords comme un mode alternatif à la route, pour les déplacements doux, mais aussi pour des déplacements collectifs (développement de navettes fluviales).

22/30 DENOMINATION DE VOIE NOUVELLE – QUARTIER EST / SECTEUR 4 - RUE THOMAS PESQUET

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de retenir la proposition de « rue Thomas Pesquet » afin de nommer la nouvelle voie qui desservira les futurs logements du secteur 4 du Quartier Est.

22/31 COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que le compte de gestion dans la masse globale est identique au compte administratif,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

adopte le rapport de M.SAS.

22/32 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

| | Recettes | Dépenses |
|-------------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 11 871 008.26 | 10 432 510.37 |
| Investissement | 2 300 728.31 | 2 405 236.72 |
| Restes à réaliser | / | 1 402 096.06 |

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte le compte administratif 2021 de la ville.

22/33 AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement de 3 262 801.69 € au compte 002 (excédent de fonctionnement), le solde excédentaire de 522 375.16 € de la section de fonctionnement restant affecté au compte 001 (excédent d'investissement).

22/34 COMPTE DE GESTION 2021 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que le compte de gestion dans la masse globale est identique au compte administratif,
 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

adopte le rapport de M.SAS.

22/35 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – PORT DE PLAISANCE

| | Recettes | Dépenses |
|-------------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 62 004.05 | 52 543.36 |
| Investissement | 9 622.77 | 6 378.07 |
| Restes à réaliser | / | / |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2021 du port de plaisance.

22/36 AFFECTATION COMPTABLE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 – PORT DE PLAISANCE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de laisser la totalité de l'excédent de fonctionnement de 30 470.01 € au compte 002 (excédent de fonctionnement), le solde excédentaire de 15 335.16 € de la section d'investissement restant affecté en totalité au compte 001 (excédent d'investissement).

22/37 REPRISE DE PROVISION – 59 RUE DU GENERAL LECLERC

Pour des raisons de salubrité publique, la ville de Wambrechies a effectué en 2009, pour le compte et à la charge du propriétaire, le nettoyage de la propriété sise 59 rue du Général Leclerc à Wambrechies pour un montant de 6 513.77 € à la charge du propriétaire. Cependant et compte tenu de la situation sociale et financière de cette personne, le recouvrement de la somme semblait compromis.

Par délibération n° 09/61 du 2 juillet 2009, le Conseil Municipal avait donc décidé de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 6 515 € en cas de non-paiement de cette créance.

La somme ayant été entièrement remboursée par le propriétaire, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la reprise totale de cette provision d'un montant de 6 515 € et de prévoir les crédits au chapitre 78.

22/38 REPRISE DE PROVISION – 465 RUE DE L'AGRIPPIN

Pour des raisons de salubrité publique, la ville de Wambrechies a effectué en 2010, pour le compte et à la charge du propriétaire, le nettoyage de la propriété sise 465 rue de l'Agrippin à Wambrechies pour un montant de 3 259.27 € à la charge du propriétaire. Cependant et compte tenu de la situation sociale et financière de cette personne, le recouvrement de la somme semblait compromis.

Par délibération n° 10/55 du 6 mai 2010, le Conseil municipal avait donc décidé de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 3 260 € en cas de non-paiement de cette créance.

La somme ayant été partiellement remboursée par le propriétaire, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de procéder à la reprise partielle de cette provision pour un montant de 1 670 € et de prévoir les crédits au chapitre 78.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES GROUPES MINORITAIRES

En réponse aux questions posées par les élus minoritaires, M. le Maire et les élus délégués font un point sur :

- les commerces ambulants et le marché de plein vent
- l'aire de jeux sur le nouveau site aménagé du Colombier
- la participation financière de la ville pour l'achat de vélos
- le covoiturage
- un cinéma plein air au Château de Roberst / drive in sur le parking du Château de Roberst